

Printemps 2024



Contrat d'engagement AMAP : Légumes

Les producteurs : Emmanuel et Véronique Crucifix Rue du Moulin 60290 Cauffry	L'adhérent Nom : Prénom : Adresse : Tél : Courriel :
--	--

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-après :

Engagements du producteur :

Livrer chaque semaine des produits frais de saison issus de sa production biologique.
Etre transparent sur ses méthodes de travail.
Etre présent, dans la mesure du possible, aux distributions, donner des nouvelles sur l'évolution des cultures et accueillir les adhérents de l'AMAP au moins une fois par an.

Engagements de l'adhérent :

Pré financer la production.
Assurer au moins une permanence pendant la période concernée par le contrat.
Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences aux distributions. L'AMAP disposera des paniers non pris le jour de la distribution.
Participer à l'assemblée générale.

L'adhérent s'engage à prendre un panier à 12,00€ 18,00€ * les vendredis 19 et 26 avril, 10, 17, 24 et 31 mai, 7, 14, 21 et 28 juin, 5 et 12 juillet, 2, 9, et 30 août, 6, 13, 20 et 27 septembre. Soit un total de 19 paniers, pour un montant de 228,00€ 342,00€*
5 légumes différents dans un petit panier – 6 à 8 légumes différents dans un grand panier. * entourer la mention utile.

Livraison des légumes :

Tous les vendredis de 17h30 à 18h45 dans la salle municipale place Gérard Palteau à Pont-Ste-Maxence. La permanence est assurée par les adhérent-e-s à tour de rôle.

Date de permanence choisie : choisir sa [permanence](#)

Principe de concertation :

Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les adhérent-e-s (ou leurs représentants) et le producteur.

Ce contrat d'engagement sera signé en un exemplaire. Copie numérique envoyée à l'adhérent-e et au producteur.

Pour que le présent contrat soit valable, l'adhérent devra être membre de l'AMAP et être à jour de sa cotisation pour l'année civile en cours.

Les adhérents sont solidaires avec le producteur dans les aléas de la production.

Fait à
Signature de l'adhérent

Le
Signature du Producteur

Modalités de règlement des paniers de légumes :

Règlement en :	date d'encaissement	montant des chèques panier à 12 euros	montant des chèques panier à 18,00 euros
1 chèque	20 avril 2024	228,00 €	342,00 €
3 chèques	20 avril 2024	76,00 €	114,00 €
	5 juin 2024	76,00 €	114,00 €
	5 août 2024	76,00 €	114,00 €
6 chèques	20 avril 2024	38,00 €	57,00 €
	5 mai 2024	38,00 €	57,00 €
	5 juin 2024	38,00 €	57,00 €
	5 juillet 2024	38,00 €	57,00 €
	5 août 2024	38,00 €	57,00 €
	5 septembre 2024	38,00 €	57,00 €

Vous pouvez amener ce contrat tiré sur papier, accompagné du règlement, lors d'une permanence Vous pouvez aussi l'adresser en numérique à : mfarez@free.fr

Option œufs

Nos producteurs de légumes, Emmanuel et Véronique Crucifix nous proposent de nous approvisionner en œufs en complément de notre contrat légumes.

Il s'agit d'achat revente où nos producteurs deviennent intermédiaires rémunérés.

PRODUCTEURS DES ŒUFS :

S.C.E.A. du Granpador - 33 rue du moellon 80540 Pissy - Gérant Laurent Vindevogel.

Ce producteur est certifié "Agriculture biologique" pour l'ensemble de sa production.

Tarif

6 œufs : 2,80€, 53,20 € pour les 19 livraisons.
12 œufs : 5,60€ 106,40 € pour les 19 livraisons.

L'adhérent s'engage à prendre **6 12 *** œufs les vendredis les vendredis 19 et 26 avril, 10, 17, 24 et 31 mai, 7, 14, 21 et 28 juin, 5 et 12 juillet, 2, 9, et 30 août, 6, 13, 20 et 27 septembre. Soit un total de 19 livraisons

pour un montant de **53,20€ 106,40€ *** * entourer la mention utile.

Modalités de règlement des œufs : 1 chèque du montant ci-dessus à l'ordre d'Emmanuel CRUCIFIX.

Livraison des œufs :

Tous les vendredis avec les légumes de 17h30 à 18h45 dans la salle municipale place Gérard Palteau à Pont-Ste-Maxence. Ne pas oublier d'amener sa boîte à œufs.